

Antenne de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



Horaires d'ouverture

Lundi de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h
 Mardi de 9h00 à 17h
 Mercredi de 9h00 à 12h15 – Fermé AM
 Jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h
 Vendredi de 9h00 à 12h15 – Fermé AM

Point-justice – anciennement Point d'Accès au Droit

Antenne de Saint-Maximin
 56 rue des poilus
 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
 Tél : 04 94 86 65 10
pointjustice.stmaximin@caprovenceverte.fr
www.caprovenceverte.fr

Antenne de Brignoles



Horaires d'ouverture

Lundi de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h
 Mardi de 9h00 à 17h
 Mercredi de 9h00 à 12h15 – Fermé AM
 Jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h à 17h
 Vendredi de 9h00 à 12h15 – Fermé AM

Avec la participation :



Point-justice – anciennement Point d'Accès au Droit

Antenne de Brignoles
Agglomération Provence Verte
 Quartier de Paris
 174 Route départementale 554 - 83170 Brignoles
 Tél : 04 98 05 93 73
pointjustice.brignoles@caprovenceverte.fr
www.caprovenceverte.fr



Un service de l'Agglomération Provence Verte ouvert à tous



Brignoles/Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



point-justice

☎ 30 39

Pour mieux connaître vos droits et vos devoirs

Pour aider à la résolution des litiges du quotidien

Pour une justice plus proche de vous



Un service
de proximité
intercommunal gratuit
et confidentiel

Vous avez besoin
d'une information
ou
d'un conseil
juridique ?

Prenez rendez-vous
À BRIGNOLES :
04 98 05 93 73
À SAINT-MAXIMIN :
04 94 86 65 10

Vous pouvez rencontrer :

Des professionnels du Droit :

Avocats, Huissiers de Justice, Notaires
répondront à vos problématiques de Droit
Privé.

DES ACTEURS DU RECOURS AMIABLE :

**Le conciliateur
de justice :**
pour toutes
les résolutions
amicales des
litiges du
quotidien.

**La Médiatrice
Familiale :**
une médiation
pourra être
mise en place en
cas de rupture
du dialogue
dans la cellule
familiale ou en
cas de séparation
conjugale.

**Le Délégué du
Défenseur des
Droits :** pour tous
les litiges entre un
service public
et l'utilisateur/
lutte contre les
discriminations/
défense des
droits de l'enfant/
déontologie de la
sécurité.

Une permanence
**d'information et
de soutien aux
tuteurs familiaux**
vous accueille
à l'antenne de
Brignoles un jeudi
matin par mois.



À quoi sert
le Point-justice ?

Le Point-justice est un service public de proximité ayant pour mission l'accès au Droit pour tous.



Toute personne peut venir se renseigner sur ses droits, ses obligations et sur les démarches à suivre.

Des consultations avec des professionnels du Droit, des acteurs du recours amiable ou encore des juristes spécialisés vous sont proposées, gratuites et confidentielles, sur rendez-vous, au Point-justice dans les antennes de Brignoles et Saint-Maximin.

Des juristes
spécialisés



Droit du Logement / Immobilier

Rendez-vous avec les juristes de l'ADIL
(Agence Départementale de l'Information
sur le Logement)

www.adil83.org

Droit de la Famille et en Droit du Travail

Rendez-vous avec les juristes du CIDFF
(Centre d'Information sur le Droit des
Femmes et des Familles du Var)

www.var.cidff.info

**Droit Pénal (pour les victimes
d'infractions pénales)**

Pour des conseils juridiques :

Rendez-vous avec un juriste de l'AAVIV
(Association d'Aide aux Victimes
d'Infractions du Var).

Pour un soutien psychologique :

Rendez-vous avec un psychologue de
l'AAVIV

www.aaviv.fr

L'association CRESUS VAR

(difficultés financières, surendettement,
micro crédit...) tient une permanence
au sein de l'antenne du Point-justice de
Brignoles.

Prendre rendez-vous au 06.09.97.30.08.

www.federationcresus.fr

L'association Le Cap

Accompagne les femmes victimes de
violences conjugales et les victimes de
discrimination et de harcèlement au travail

www.harcèlement-france.com